



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Première Commission

3^e séance

Mardi 7 octobre 2008, à 10 heures
New York

Président : M. Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

M. U Wunna Maung Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire Lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et de mon pays, le Myanmar.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous rendons hommage également aux autres membres du Bureau. Je vous assure du plein appui des délégations de l'ANASE.

L'ANASE accorde une haute priorité au désarmement nucléaire dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale et se dit préoccupée par la menace que font peser sur l'humanité la présence continue d'armes nucléaires et leur utilisation éventuelle ou la menace de leur utilisation. Plusieurs initiatives ont été prises par l'ANASE dans ce sens.

Les pays de l'ANASE réaffirment leur appui à la conclusion unanime de la Cour internationale de

Justice, dans son Avis consultatif du 8 juillet 1996, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, les pays de l'ANASE continuent d'appuyer et ont l'intention de parrainer le projet de résolution déposé chaque année par la Malaisie, qui réaffirme l'importance de cette règle.

Depuis de nombreuses années, les pays de l'ANASE parrainent avec d'autres pays le projet de résolution présenté chaque année par le Myanmar et dont il est l'auteur. Ce projet prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de cesser immédiatement l'amélioration qualitative, la mise au point, la production et le stockage d'ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Il exhorte également instamment les États dotés d'armes nucléaires, en tant que mesure immédiate, à lever l'état d'alerte, à désactiver leurs armes nucléaires et à prendre d'autres mesures concrètes en vue de réduire encore le statut opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires. Il demande également la convocation, à une date rapprochée, d'une conférence internationale consacrée au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, afin d'identifier et d'adopter des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire.

Une résolution relative au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est a été présentée pour la première fois et adoptée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'année dernière par l'Assemblée générale en tant que résolution 62/31. Cette résolution biennale a reçu le soutien de l'ensemble des pays de l'ANASE. Elle encourage les États dotés d'armes nucléaires et les États parties au Traité à continuer de travailler, de manière constructive, en vue de permettre l'adhésion rapide des États dotés d'armes nucléaires au Protocole de ce Traité.

Ces projets de résolution traduisent l'attachement des membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Cette année, avec l'appui de l'ANASE et d'autres auteurs, la Malaisie et le Myanmar les présenteront de nouveau. Nous espérons vivement que ces projets de résolution bénéficieront d'un large soutien et qu'ils seront parrainés par un plus grand nombre de pays.

Nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre intégralement et de façon non sélective les trois piliers du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – et nous nous félicitons de l'issue positive et substantielle de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité. Les pays de l'ANASE rappellent l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de poursuivre de bonne foi la négociation, notamment d'un traité sur un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace, à l'égard duquel se sont engagés tous les États parties au titre de l'article VI du Traité.

Nous nous déclarons à nouveau convaincus que l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Par conséquent, nous appelons de nouveau à la mise en œuvre totale et effective des 13 mesures concrètes énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction qu'il existe une nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes afin de remplir leurs obligations en vertu du TNP.

Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP en 2005, qui s'est tenue à New York en mai dernier, n'ait pu parvenir à des résultats concrets. D'où la nécessité impérieuse pour le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010 d'obtenir des résultats substantiels. L'ANASE réaffirme sa position à cet égard et exhorte tous les États Membres des Nations Unies à œuvrer en faveur d'un consensus

afin de traiter la menace commune que fait peser la prolifération d'armes nucléaires. Nous prions instamment toutes les parties intéressées à faire preuve de volonté politique pour surmonter leurs divergences et adopter des mesures concertées en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Les pays de l'ANASE n'ont cessé de souligner l'importance que revêt une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et au TNP. Nous appelons à nouveau les États dotés d'armes nucléaires à faire de nouveaux efforts en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires.

Nous saluons la Déclaration finale de la cinquième Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, tenue à Vienne en septembre 2007, qui demandait aux États qui ne l'avaient pas encore fait de signer et ratifier le Traité sans retard. Le Traité jouit désormais d'un appui quasi universel. À ce jour, 179 pays ont signé le Traité et plus de 80 % d'entre eux l'ont ratifié. Nous tenons à encourager tous les États, notamment les États dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, à le ratifier. À cet égard, nous prenons acte de la déclaration ministérielle conjointe sur le TICEN, publiée le 24 septembre 2008, à New York.

Nous pensons toujours que la façon la plus efficace de répondre aux craintes liées à la prolifération des missiles consiste à parvenir à des accords multilatéraux, systématiques et non discriminatoires. Nous coopérerons avec les États Membres pour contribuer aux efforts déployés par les Nations Unies pour traiter de la question des missiles sous tous ses aspects en identifiant les domaines où un consensus peut être réalisé.

Les armes chimiques et biologiques représentent également une grave menace pour l'humanité. La Convention sur les armes chimiques joue un rôle capital pour répondre au défi que constituent de telles armes, aussi l'ANASE se félicite-t-elle du fait que 184 États, représentant 98 % de la population mondiale, aient adhéré à cette Convention. L'ANASE invite tous les États qui ne l'ont pas encore signée ou ratifiée à le faire au plus vite. Nous invitons également les États qui n'ont pas encore signé ni ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction à le faire sans délai.

Les pays de l'ANASE demeurent profondément préoccupés par le transfert, la fabrication et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et leur accumulation excessive ainsi que par leur dissémination incontrôlée dans de nombreuses régions.

Nous sommes conscients la nécessité d'établir et de maintenir un contrôle sur la détention privée d'armes légères. Nous demandons aux États, notamment aux États qui sont les plus gros fabricants d'armes, de veiller à ce que la fourniture d'armes légères et de petit calibre soit limitée aux Gouvernements, ou aux entités dûment autorisées par les Gouvernements, et de mettre en œuvre des restrictions juridiques afin de lutter contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre avec des acteurs non étatiques.

Nous renouvelons notre appel à tous les États afin qu'ils appuient le Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous saluons le document final de la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous prenons note de la ratification par 156 pays de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction et de leur adhésion à cette Convention.

Les initiatives prises par l'ANASE ont contribué de façon significative à la paix et à la sécurité dans la région. Parmi ces initiatives figurent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. L'ANASE encourage les États dotés d'armes nucléaires à adhérer, dès que possible, au Protocole à cette zone. L'adhésion des États dotés d'armes nucléaires au Traité portant création de cette zone contribuera au renforcement des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération, ce qui améliorera la paix et la sécurité au niveau régional. Selon nous, les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, participent au renforcement des efforts déployés au niveau mondial en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale sur le désarmement. Si la Conférence a pu mener d'importants débats thématiques sur tous les points inscrits à son ordre du jour, il est regrettable qu'elle n'ait toujours pas pu aboutir à un consensus sur un programme de travail. Nous espérons que les États concernés manifesteront leur attachement au processus de désarmement et feront preuve de volonté politique pour sortir de cette impasse.

L'ANASE a fait d'importantes contributions à la paix et à la sécurité régionales. Nous rappelons la signature de la Déclaration Concord II de l'ANASE au neuvième Sommet de l'ANASE, tenu à Bali, en Indonésie, en 2003, qui a décidé de créer une communauté de l'ANASE fondée sur trois piliers : coopération au niveau politique et de la sécurité ; coopération économique et coopération socioculturelle. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la Vision 2020 de l'ANASE, qui considère l'ANASE comme une communauté de nations réunies en un partenariat pour un développement dynamique et en une communauté de sociétés solidaires.

Nous rappelons également l'adoption par les dirigeants de l'ANASE du Programme d'action de Vientiane, du Plan d'action de la communauté de sécurité de l'ANASE et du Plan d'action de la communauté socioculturelle de l'ANASE, ainsi que la signature de l'Accord-cadre de l'ANASE pour l'intégration des secteurs prioritaires et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et projets visant la réalisation de la communauté de l'ANASE, tels qu'ils figurent dans Concord II de Bali.

Les pays de l'ANASE continuent d'accorder une importance particulière aux mesures de confiance entre les participants au Forum régional de l'ANASE. Les activités du Forum ont contribué à la stabilité politique, à la sécurité et à la coopération dans la région Asie-Pacifique.

Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est est un instrument de paix, de sécurité et de coopération dans les relations entre États. À ce jour, 13 pays ne faisant pas partie de l'ANASE y ont adhéré. Ces adhésions témoignent de l'importance que continue de revêtir le Traité en tant que contribution à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales. À ce propos, nous nous félicitons de la lettre d'intention de la Turquie en vue d'une adhésion au Traité. Nous

espérons que d'autres partenaires extérieurs agiront de même dans un proche avenir.

Pour terminer, nous renouvelons, une fois encore, notre attachement au multilatéralisme en tant que moyen important de poursuivre et concrétiser nos objectifs communs dans le domaine du désarmement et notre détermination à encourager davantage le multilatéralisme dans ce domaine. Il est plus important que jamais que nous, communauté internationale, œuvrions à la paix et à la sécurité internationales et redoublions d'efforts pour honorer nos engagements à l'égard de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous, pays de l'ANASE, réaffirmons, une fois encore, notre détermination à coopérer à la réalisation de ces objectifs en tant que question de la plus haute priorité.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, permettez-moi de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission cette année. Je suis convaincu que, sous votre direction avisée, notre Commission aboutira à une issue fructueuse.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La situation mondiale demeure incertaine, avec de profondes divergences et des conflits dans de nombreuses régions du monde. Cette situation s'est aggravée en raison, d'une part, de la crise financière et de sa propagation et, d'autre part, de la poursuite sans relâche, par les grandes puissances, d'énormes dépenses militaires. Nous continuons d'être inquiets par l'augmentation des armements au détriment du développement, en particulier par le fait que 1,4 milliard d'individus continuent de vivre dans une extrême pauvreté.

Malgré les efforts sincères consentis par de nombreux États Membres, y compris des acteurs non gouvernementaux, le mécanisme du désarmement demeure, malheureusement, dans l'impasse et se heurte à une absence de consensus sur certains points fondamentaux et précédemment acceptés, qui figurent à l'ordre du jour mondial du désarmement.

Les signes ne sont pas encourageants. Après plus d'une décennie, et en dépit des efforts intenses déployés par ses Présidents, la Conférence du

désarmement n'a pu parvenir à un accord sur son programme de travail. Il est également regrettable qu'à l'issue d'un cycle de trois ans, la session de 2008 de la Commission du désarmement des Nations Unies se soit achevée sans parvenir à des recommandations de fond.

De même, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire, malgré le déploiement d'intenses efforts. Et, après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005, les deux réunions du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2010 ont porté essentiellement sur des questions de procédure plutôt que sur un travail de fond.

Pourtant, nous entrevoyons une lueur d'espoir. Un élan se dessine à la suite du travail imaginatif accompli par un groupe d'États et de personnes éminentes en vue de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires. L'issue de la Conférence internationale sur le désarmement nucléaire, organisée par la Norvège, en février dernier, à Oslo, est prometteuse.

L'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, lors de la Conférence diplomatique de Dublin, en mai dernier, est encourageante. La création et l'annonce de la composition de la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement, lancée, en septembre dernier, par le Premier Ministre australien, sont également encourageantes.

Si l'on veut que notre planète bénéficie durablement de la paix et la sécurité, il est indispensable que nous continuions à œuvrer en faveur d'un ordre mondial de sécurité, dans lequel les armes nucléaires ne joueraient plus aucun rôle. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire est capital pour la paix et le bien-être au niveau international. Nous sommes confrontés au risque que des armes nucléaires soient stockées dans un nombre croissant d'arsenaux militaires et que ces vieux outils de dissuasion ne deviennent de nouveaux outils pour des terroristes, avec les conséquences destructrices qui en découleraient.

La non-prolifération est fondamentale, mais elle n'est pas suffisante. La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire se renforcent mutuellement et

doivent être poursuivis avec détermination, d'une façon à la fois équilibrée et non discriminatoire. Sinon, nous risquons d'entrer rapidement dans une nouvelle course aux armements, avec de nouveaux types d'armes, de nouvelles façons de les utiliser et de nouvelles justifications et, en fin de compte, davantage d'ogives.

Le TNP, en tant que principal instrument pour le contrôle et l'élimination des armes nucléaires, risque de s'effondrer, ce qui pourrait entraîner de nouveaux risques de prolifération. Il est extrêmement préoccupant que des puissances nucléaires, plutôt que d'éliminer les armes nucléaires, envisagent de moderniser ou de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires ou de créer de nouvelles justifications pour leur utilisation.

Si les tentatives visant à faire participer ceux qui sont en dehors du régime sont louables, nous pensons qu'elles devraient être menées d'une façon qui n'affaiblisse pas mais renforce les règles générales en matière de non-prolifération. À ce propos, nous regrettons vivement la décision prise par les 45 membres du Groupe des fournisseurs nucléaires de ne plus exiger l'application de garanties intégrales concernant les exportations nucléaires aux États se trouvant en dehors du TNP. À la suite de cette décision, quelle peut-être la motivation d'autres États à se joindre au Traité? À notre avis, cette décision risque de faire plus de mal que de bien au régime de non-prolifération et d'entraver la portée des mises en garde adressées à d'autres pays afin qu'ils renoncent à leurs ambitions nucléaires. Une telle décision risque également de créer davantage de problèmes que de solutions s'agissant des efforts que nous consentons pour prévenir une prolifération nucléaire aux niveaux régional et mondial.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), malgré la diminution considérable du nombre de pays au titre de l'Annexe 2, des signaux profondément troublants se manifestent dans le sens inverse. Plutôt que d'œuvrer à l'entrée en vigueur du TICEN, les deux États dotés d'armes nucléaires qui furent parmi les premiers à signer le Traité ne l'ont pas encore ratifié. On ne discerne pas non plus de la part des trois États non parties au TNP l'intention de signer le Traité. Pour sa part, l'Indonésie se consacre sérieusement aux préparatifs de ratification du TICEN, avec le concours de nos parties prenantes nationales.

D'ici là des pourparlers et de négociations sur un traité vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles devraient débiter immédiatement, soit au sein de la Conférence du désarmement, ou dans le cadre du TNP. Ce traité interdirait les stocks existants et la production future de composants clefs d'armes nucléaires, d'uranium et de plutonium enrichis. Ce traité constituerait la pierre angulaire du processus de désarmement nucléaire. Nous estimons que l'appel lancé par les États-Unis en vue de négocier ce traité sans vérification va directement à l'encontre de la position de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement, telle qu'elle est reflétée dans le mandat Shannon.

Afin que des efforts constants et progressifs soient déployés en faveur du désarmement nucléaire, une nouvelle négociation entre les États-Unis et la Russie, les plus grands détenteurs mondiaux d'armes nucléaires, s'impose. Il importe de souligner que, si le Traité de Moscou appelle chaque pays à réduire ses arsenaux d'ici à la fin 2012, il n'existe aucune disposition relative à la vérification de la destruction des ogives en surplus, lesquelles peuvent être conservées en réserve opérationnelle. À cet égard, nous jugeons approprié que l'Agence internationale de l'énergie atomique participe au contrôle et à la vérification des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires, notamment ceux des États-Unis et de la Russie.

Alors qu'il n'avait pu soumettre un rapport à l'Assemblée générale en 2004, le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects, établi en vertu de la résolution 59/67 de 2004, s'est finalement mis d'accord sur un rapport de fond, qui sera présenté à l'Assemblée générale à la présente session. Malgré la complexité de cette question, le Groupe est finalement parvenu à la conclusion que, parmi d'autres points, la question doit être débattue plus avant dans le cadre du système des Nations Unies.

Les travaux portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires en vue de renforcer le régime général de désarmement nucléaire et la non-prolifération se poursuivent. Mandatés par la résolution 62/31 de 2007, les États parties au Traité de Bangkok ont entamé des consultations directes avec les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils ratifient au plus vite le Protocole de ce traité. Il convient également que les Parties à d'autres zones exemptes d'armes nucléaires œuvrent à l'universalisation de telles zones.

S'il est inévitable de mettre l'accent sur la menace que font peser les armes de destruction massive et leur prolifération, nous ne pouvons cependant ignorer la question de la réglementation et de la réduction des armes classiques. La prolifération de ces armes, notamment des armes légères et de petit calibre, continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, par deux fois cette année, l'Indonésie s'est engagée à mettre en œuvre les dispositions de la Convention en détruisant certaines des mines antipersonnel se trouvant dans ses stocks. Dans le même temps, nous appuyons les efforts visant la promotion et l'universalisation de la Convention dans notre région, et nous espérons qu'elle sera encore renforcée, grâce à la participation de la société civile.

Nous avons assisté à un événement historique lors de la Conférence diplomatique de Dublin en mai 2008, lorsque les représentants de 111 États participants et la société civile se sont assis autour de la même table pour adopter la Convention sur les armes à sous-munitions. Pour l'humanité et l'ordre du jour du désarmement, ce fut un jalon, dont l'Indonésie s'est beaucoup félicitée. La Convention facilitera les efforts de la communauté internationale pour répondre plus efficacement aux désastres provoqués par l'utilisation de sous-munitions inhumaines. Appartenant à une région particulièrement touchée par l'utilisation d'armes à sous-munitions, l'Indonésie espère que les pays de la région de l'Asie du Sud-Est prendront la décision de rejoindre la Convention.

Enfin, comme nous l'avons souligné plus haut, un élan se dessine vers la réalisation d'un monde exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, tout en contrôlant les armes classiques inhumaines. La communauté internationale s'attend, à juste titre, à ce que cet élan atteigne son apogée à la fin de cette année. Ce n'est qu'alors que nous entreverrons avec davantage d'optimisme la réalisation d'un avenir pacifique et stable pour notre monde, que les générations actuelles et futures méritent vraiment.

M. Jürg Streuli (Suisse) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de notre commission. Ma délégation vous assure de son plein soutien. Elle compte bien que les débats des semaines qui viennent nous feront progresser sur tous

les aspects du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale.

La Suisse regrette que de nombreux forums multilatéraux de désarmement fassent l'objet de blocages. Nous n'y voyons pas l'effet de lacunes intrinsèques du système, mais plutôt le reflet du contexte sécuritaire international et une manifestation de l'absence de volonté politique de négociation. Nous devons surmonter cet obstacle pour aller enfin de l'avant.

La Conférence du désarmement nous donne l'exemple le plus flagrant de l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement. Une année encore a passé, au cours de laquelle les membres n'ont toujours pas pu s'entendre sur un programme de travail et donc, par conséquent, sur la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Ce traité devrait être négocié sans réserves préalables concernant sa portée et son régime de vérification. La Suisse demeure convaincue que ce traité est appelé à devenir, à côté du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), l'un des piliers de l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le projet de programme de travail préparé par les six Présidents de cette année, soit le document CD/1840, nous fournit une base solide sur laquelle nous devons poursuivre nos efforts, l'année prochaine.

La deuxième réunion du comité préparatoire pour la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 a donné lieu à un échange de vues constructif sur les objectifs que nous nous proposons d'atteindre d'ici à la conférence d'examen de 2010. Nous devons préserver cet esprit de dialogue et de coopération. Le TNP est l'une des clefs de voûte du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Il est impératif de poursuivre les efforts en vue de son universalisation et de son renforcement.

L'une des priorités de mon pays est la réduction du niveau de disponibilité des systèmes d'armes nucléaires. Le maintien des armes nucléaires en état d'alerte avancée est une caractéristique de la guerre froide. Cette époque est maintenant révolue, et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle contribuerait au renforcement de la sécurité pour tous. Nous sommes persuadés que ce but est réalisable pour peu que cette problématique soit abordée de manière participative et pragmatique.

La communauté internationale se trouve actuellement confrontée à un certain nombre de défis nucléaires. La décision qu'a prise le Groupe des pays fournisseurs nucléaires de ne plus exiger l'application de garanties généralisées comme condition de la coopération nucléaire avec l'Inde remet fondamentalement en question l'avenir du système de non-prolifération nucléaire. Le refus de l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA et la récente décision de la République démocratique populaire de Corée de reprendre ses activités d'enrichissement sont également très inquiétants. La Suisse n'en croit pas moins fermement que toutes ces questions doivent être résolues par le dialogue et la diplomatie.

Un certain nombre de signes récents permettent de conclure à une volonté politique plus marquée de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Suisse salue les récents efforts de transparence déployés par certains États nucléaires en ce qui concerne leurs arsenaux nucléaires. Cependant, n'oublions pas qu'il reste des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires, non assortis d'un dispositif juridiquement contraignant de vérification, de transparence et de mesures de confiance. Le renforcement des mécanismes de vérification, de transparence et de confiance pour toutes les armes de destruction massive restera sans conteste l'une des missions primordiales de la communauté internationale dans les années à venir.

Dans le domaine des armes chimiques, nous avons pleine confiance que tous les États détenteurs vont continuer à détruire leurs stocks dans les délais finaux prorogés par les États parties à la Convention sur les armes chimiques. La Suisse se félicite de l'issue de la deuxième conférence d'examen, mais se fait l'avocat d'un processus qui inclut toutes les parties prenantes.

Dans le domaine des armes classiques, la communauté internationale a obtenu un certain nombre d'avancées remarquables. En premier lieu, cette année a été marquée par l'adoption, en mai dernier à Dublin, de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Suisse a salué cet acte historique et a qualifié la Convention de forte et ambitieuse. À notre avis, cette Convention représente un compromis raisonnable entre les considérations humanitaires et les considérations militaires. Le Gouvernement suisse a décidé de signer la Convention sur les armes à sous-munitions, le 3 décembre prochain à Oslo. La Suisse est toutefois consciente que la problématique posée par les armes à

sous-munitions n'est pas encore résolue. C'est pourquoi mon pays appelle tous les États engagés dans les négociations relatives à un nouveau protocole sur les armes à sous-munitions, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, à contribuer, autant que faire se peut, à la réussite de ces négociations.

La Suisse, qui va bientôt présider la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, se concentrera sur les obligations relatives à la destruction des stocks et au déminage. Mon pays continue par ailleurs d'œuvrer à l'universalisation de la Convention d'Ottawa et du Protocole V à la Convention sur les armes classiques.

La Suisse attache aussi une très grande importance à la protection des populations civiles contre les effets en termes humanitaires des mines et des débris explosifs de guerre. Le déminage doit se poursuivre dans toutes les zones minées du monde. L'aide aux victimes ne doit pas se limiter aux effets immédiats des mines antipersonnel. Nous devons aussi rendre les soins plus accessibles et améliorer leur qualité, garantir la réinsertion socio-économique des victimes de mines, et protéger leurs droits fondamentaux. Enfin, la Suisse souhaite intégrer l'action antimines dans le cadre plus large de la coopération au développement. Nous jugeons que c'est la seule perspective qui permettra à l'action antimines d'avoir des résultats durables et exhaustifs.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la Suisse se félicite du document substantiel qui a résulté de la Troisième Conférence biennale. En effet, après l'échec de la Conférence d'examen de 2006, cette réunion a relancé la thématique des armes légères et de petit calibre et de la mise en œuvre du Programme d'action. Ce résultat permettra une concrétisation des recommandations dans le futur, l'organisation de réunions régionales et bilatérales et la mise sur pied de projets.

La Suisse poursuit également, en étroite collaboration avec d'autres États, son engagement pour une meilleure reconnaissance de l'impact négatif que la violence armée exerce sur le développement. Dans le cadre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, la Suisse a organisé, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, un Sommet d'examen qui a eu lieu le 12 septembre 2008 à Genève. La Suisse est particulièrement heureuse que le sommet ait permis de

recueillir le soutien des 85 États présents à une déclaration finale. Elle espère pouvoir compter sur le soutien des 95 États signataires de la Déclaration de Genève dans la promotion de cette initiative dans les forums appropriés au sein des Nations Unies.

Enfin, la Suisse se félicite du rapport soumis à l'Assemblée générale par le Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un traité sur le commerce des armes. En tant que membres du Groupe, nous aurions souhaité des recommandations plus substantielles. Nous sommes toujours en faveur d'un traité complet et juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous jugeons par ailleurs indispensable au succès de l'entreprise que toutes les parties prenantes soient associées au processus. La Suisse demeure mobilisée sur cette question et souhaite qu'elle continue d'être débattue au sein des Nations unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il me semble que cette déclaration a été chronométrée avec la précision d'une montre suisse.

M. Tarui (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, de vous adresser, M. l'Ambassadeur Suazo, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis persuadé que, grâce à vos vastes qualités de diplomate et à votre compétence, vous dirigerez avec efficacité les délibérations de la présente session. Dans l'accomplissement de cette tâche capitale, sachez que vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation.

Près de deux décennies après la fin de la guerre froide, les incertitudes dans certains domaines semblent malheureusement s'accroître. C'est pourquoi nous devons prendre conscience du fait que le désarmement et la non-prolifération n'échappent pas à cette tendance. À titre d'exemple, la question nucléaire de la République démocratique populaire de Corée reste sans solution et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur ces deux questions devraient être mises en œuvre sans retard. De plus, le manque de transparence concernant les forces nucléaires constitue également une source d'anxiété dans certaines régions.

Dans ce contexte, le Japon réaffirme sa ferme détermination à continuer de jouer un rôle principal dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération. En tant que nation qui s'est consacrée à la paix, le Japon déploie des efforts inlassables pour

encourager le désarmement et la non-prolifération. Le Japon est la seule nation qui a souffert de bombardements atomiques.

En conséquence, le Japon s'est donné pour mission et responsabilité de lancer un appel fort au monde afin que la dévastation causée par les armes nucléaires ne se reproduise plus et de conduire la communauté internationale dans ses efforts pour réaliser notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Japon a joué un rôle clef en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier cette année. À la suite de l'initiative du Japon en tant que Président du sommet du Groupe des Huit (G-8), qui s'est tenu cette année à Hokkaido Toyako, et auquel ont participé quatre États dotés d'armes nucléaires, pour la première fois dans l'histoire, un paragraphe consacré au désarmement nucléaire a figuré dans la Déclaration des dirigeants. En juillet dernier, les Premiers Ministres du Japon et de l'Australie sont convenus de la création de la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, dont la première réunion s'est tenue à Sidney, du 19 au 21 octobre de cette année.

Au cours de la soixante-troisième session de la Première Commission, le Japon présentera, à nouveau, deux importants projets de résolution : l'un sur le désarmement nucléaire; l'autre sur les armes légères et de petit calibre. Chaque année, le projet de résolution portant sur le désarmement nucléaire, qui figure parmi plusieurs projets de résolution de ce type, recueille le plus grand nombre de votes favorables à l'Assemblée générale, 170 l'année dernière, un chiffre record. Le projet de résolution portant sur les armes légères et de petit calibre, élaboré en coopération avec la Colombie et l'Afrique du Sud, jette les bases à partir desquelles les États Membres peuvent échanger leurs vues et agir en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. Nous espérons fermement que les États Membres des Nations Unies appuieront, une fois encore, ces projets de résolution.

Malgré les souhaits des peuples du monde, le désarmement continue de stagner. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) n'est pas entré en vigueur. Depuis plus d'une décennie, la Conférence du désarmement n'a pas entamé de négociations sur un traité portant sur le désarmement. En particulier, les négociations sur un traité visant une

interdiction de la production de matières fissiles n'ont pas encore débuté.

En dépit des nombreux défis auxquels est confronté le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2005, une convergence de vues entre les États parties demeure un objectif lointain. Néanmoins, nous entrevoyons une lueur d'espoir. Il est encourageant que la quatrième Réunion ministérielle sur le TICEN, qui s'est récemment tenue à New York, se soit achevée sur une note positive et qu'elle ait bénéficié d'une participation de haut niveau. Les six présidents de la Conférence du désarmement ont élaboré un projet de programme de travail, contenu dans le document CD/1840, et le processus d'examen de la Conférence d'examen du TNP en 2010 est sur la bonne voie.

Aussi le moment est-il venu pour les dirigeants politiques de la communauté internationale d'exprimer leur ferme engagement politique à l'égard du désarmement. Ils devraient en particulier faire preuve de volonté politique en matière de désarmement nucléaire en se fixant pour objectif un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, il nous appartient de tracer la voie afin que ces dirigeants puissent démontrer cette volonté politique. Les articles parus dans le Wall Street Journal, en janvier 2007 et 2008, ont suscité un élan international dans ce sens.

De la même façon, la Première Commission peut cette année jouer un rôle déterminant dans ce sens. L'initiative du Japon et de l'Australie de créer une Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires vise aussi à ouvrir la voie à des engagements politiques de la part des dirigeants. La Commission, qui est composée principalement d'anciens décideurs politiques de haut niveau, envisage de formuler des recommandations pratiques et concrètes pour la réalisation de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, dont pourraient ensuite s'inspirer les dirigeants politiques.

Cette volonté politique doit être affichée par tous les membres de la communauté internationale. À cet égard, j'aimerais rappeler que la Déclaration des dirigeants, au sommet du G-8 à Hokkaido Toyako, appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à procéder à une réduction de leurs armes nucléaires, de façon transparente. Il importe également que les négociations portant sur un cadre juridiquement contraignant, succédant au Traité de réduction des

armements stratégiques, parviennent à un résultat avant que ce Traité ne soit plus en vigueur.

De leur côté, les États non dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à satisfaire leurs obligations en matière de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En outre, il importe également que l'Inde honore les engagements pris en concomitance avec la décision récente du Groupe des fournisseurs nucléaires. La décision du Japon de se joindre au consensus s'est avérée, à bien des égards, complexe. En coopération avec d'autres pays et grâce à notre expérience et à l'enthousiasme de la société civile, le Japon ne ménagera aucun effort pour forger la volonté politique nécessaire à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

J'aimerais évoquer brièvement la question des armes classiques. En coopération avec la Colombie et l'Afrique du Sud, le Japon envisage de présenter un projet de résolution préconisant le suivi par l'Assemblée générale des réalisations de la deuxième Réunion biennale des États sur les armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre d'une évaluation à moyen et long terme des travaux portant sur l'application du Programme d'action. De plus, le Japon participe activement aux discussions internationales en vue d'aborder les problèmes humanitaires engendrés par les armes à sous-munitions. Le Japon se félicite de l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions et envisage l'adoption de mesures concrètes qui lui permettront de signer cette Convention. Parallèlement à ce travail, le Japon poursuit sa contribution aux négociations visant la création d'un instrument juridiquement contraignant, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, qui engage les principaux pays producteurs et détenteurs d'armes à sous-munitions.

Concernant la question d'un traité sur le commerce des armes, le Groupe d'experts gouvernementaux a conclu qu'un nouvel examen de cette question s'imposait et que des efforts sont actuellement déployés en vue d'élaborer un traité global. Cet élan doit être accéléré et de nouvelles délibérations devraient être entreprises avec la participation la plus large possible des États Membres des Nations Unies, tout en encourageant la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

Pour terminer, j'aimerais dire combien il importe que nous travaillions de concert et fassions preuve de la volonté politique nécessaire pour favoriser la cause du désarmement et de la non-prolifération. Je tiens également à souligner l'importance du rôle joué par la société civile. Je crois que sous votre direction efficace, Monsieur le Président, les travaux de la Première Commission seront, à n'en pas douter, couronnés de succès.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Par souci de brièveté, je lirai une version résumée de mon intervention, laquelle a été distribuée dans son intégralité.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le monde est témoin d'une érosion des mesures de limitation des armements et de désarmement, de l'échec des politiques de non-prolifération des puissances clefs, de la violation des obligations des traités et de l'affaiblissement des institutions de désarmement des Nations Unies. Le manque de progrès dans le règlement des conflits régionaux de longue date et l'émergence de nouveaux types de conflits continuent de faire obstacle à l'objectif d'une sécurité égale pour tous.

Outre la prolifération horizontale et verticale des armes de destruction massive au niveau des États, le risque que des armes de destruction massive puissent être acquises et utilisées par des acteurs non étatiques est une préoccupation croissante. Les politiques discriminatoires et à courte vue menées en vue d'acquérir la technologie nucléaire pour satisfaire des intérêts étroits, au mépris de tout critère équitablement applicable, ont sapé davantage le régime international de non-prolifération et porté atteinte à sa crédibilité et à sa légitimité. À cela s'ajoute le risque que de telles politiques conduisent à un détournement de matières nucléaires à des fins militaires. Le Pakistan a constamment appelé l'attention sur la nécessité d'aboutir à un nouveau consensus sur toute une série de questions liées au désarmement, à la limitation des armements et à la non-prolifération. L'architecture d'un consensus global de ce genre devrait reposer sur de solides bases comprenant les éléments suivants : un

engagement renouvelé de la part de tous les États à l'égard du désarmement général et complet; la conclusion de garanties de sécurité négatives universelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires; un accord international sur des critères universels et non discriminatoires pour la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; la prise en compte des craintes découlant de la mise au point, du déploiement et de la prolifération des missiles et des systèmes de missiles antibalistiques, qui, par nature, sont déstabilisants; le renforcement du régime juridique international en vue de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique; des négociations sur une réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques; le règlement pacifique des différends; l'élimination des craintes sous-jacentes concernant la sécurité des États; la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et l'établissement de mécanismes destinés à garantir la sécurité des ressources stratégiques.

Le facteur déterminant pour raviver un consensus en matière de désarmement et de non-prolifération, c'est la volonté politique des États, notamment des États dotés d'armes nucléaires et d'autres États militairement importants. Ils ne peuvent obtenir la sécurité pour eux-mêmes au prix de l'insécurité pour les autres. Le Pakistan est disposé à appuyer toute proposition relative au Programme de travail de la Conférence du désarmement, qui aborde, de façon équilibrée, les quatre questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence – désarmement nucléaire, garanties de sécurité négatives, prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et traité vérifiable sur les matières fissiles.

Encore récemment, il y avait un consensus universel s'agissant de l'élaboration par la Conférence du désarmement d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Mais nous sommes témoins aujourd'hui de tentatives visant à mettre de côté le principe de vérification. Pour le Pakistan, l'inscription dans le mandat du traité d'une clause prévoyant une vérification internationale et effective revêt une importance fondamentale. De plus, conformément au mandat Shannon de 1995, la question des stocks existants et futurs de matières fissiles doit aussi faire l'objet d'un examen.

Il est nécessaire que nous renforçons les mécanismes existants en matière de prévention et de

lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et d'identifier les moyens de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Toute proposition relative au commerce des armes classiques doit prendre en considération le droit de chaque État de fabriquer, importer, exporter, transférer et détenir des armes classiques pour sa propre défense et sa sécurité. La préservation d'un équilibre dans les capacités de défense des États, au niveau le plus bas d'armements, contribuerait à la paix et à la stabilité et devrait être le principe fondamental en matière de limitation des armes classiques.

Concernant les discussions menées dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes à sous-munitions, nous espérons qu'il parviendra à établir un équilibre entre les considérations d'ordre militaire et les préoccupations d'ordre humanitaire.

Notre quête de longue date d'une Asie du Sud exempte d'armes nucléaires a été entravée en 1998 par les essais nucléaires de notre voisin. Le Pakistan a été contraint de répondre afin de restaurer l'équilibre stratégique dans la région. Depuis 1998, le Pakistan, État nucléaire responsable, a toujours veillé au respect de ses engagements en matière de retenue et de responsabilité. C'est ainsi que nous avons proposé la création d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud, englobant le règlement des conflits, la retenue dans le domaine nucléaire et des missiles et un équilibre classique.

Les politiques qui visent à créer des disparités nucléaires dans notre région et à privilégier une approche discriminatoire à l'égard du Pakistan ne peuvent que contribuer à l'aggravation des déséquilibres stratégiques, au risque de déstabiliser l'ensemble de la région et, par extension, le monde. Une telle attitude, davantage inspirée par le profit que par la recherche d'avancées réelles en matière de non-prolifération, ne fait qu'encourager la prolifération. Il aurait été beaucoup plus constructif que l'on prévoit des conditions équitables en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sur la base de garanties appropriées et par le biais d'une approche objective, non discriminatoire et fiable.

Le Pakistan continuera d'agir de façon responsable afin de maintenir une dissuasion minimale crédible. Toutefois, nous n'oublierons ni nos exigences

de sécurité, ni les besoins de notre développement économique. Le Pakistan possède un programme nucléaire civil important, qui vise à satisfaire nos besoins énergétiques croissants, estimés à plus de 8 000 mégawatts d'ici à 2030. Nous poursuivons le développement de nos capacités de production de l'énergie nucléaire, conformément au régime international de sûreté nucléaire.

De même, nous continuerons de nous employer à mettre sur pied un régime de non-prolifération vraiment équitable, équilibré et efficace, ce qui contribuera efficacement à l'objectif de désarmement nucléaire et d'une sécurité accrue pour tous, dans un ordre international stable.

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à ce poste honorable et responsable et vous souhaiter plein succès dans votre tâche à la présente session de la Première Commission.

Les questions de désarmement et de non-prolifération ne peuvent être traitées isolément, sans tenir compte de l'état actuel de la sécurité internationale. La situation actuelle est source d'inquiétude. Les problèmes actuels en matière de sécurité ne sauraient être réglés par des méthodes directes et forcées ou par des schémas élaborés unilatéralement, qui méprisent totalement le droit international et défendent le principe de permissivité.

À maintes reprises, y compris ici même, nous avons exhorté l'ensemble des États à créer un système de sécurité internationale vraiment équitable, dont le désarmement, la non-prolifération et la limitation des armements feraient partie intégrante. Ce n'est qu'ensemble que nous ne pourrions affronter les défis et les menaces croissants.

C'est pourquoi la Russie continue de préconiser le renforcement du rôle central des Nations Unies. Les tentatives visant à renouer avec les illusions d'un monde unipolaire et à fermer les yeux sur le recours aux deux poids, deux mesures dans la sphère de la sécurité internationale ne peuvent qu'aggraver davantage les problèmes en matière de désarmement multilatéral. Nous ne pouvons attendre le moindre progrès tangible dans ce domaine que si nous modifions le climat politique général, refusons l'affrontement et désavouons les mentalités de bloc.

Malheureusement, des tentatives répétées pour régler les questions de sécurité les plus complexes par

des actes irréfléchis, irresponsables et agressifs se produisent encore. L'acte récent d'agression commis par le Géorgie contre l'Ossétie du Sud en est un exemple. L'intervention géorgienne s'est soldée par de nombreuses victimes parmi les civils et les personnes chargées du maintien de la paix, bref, par une tragédie humanitaire.

Tout cela démontre clairement les faiblesses de l'architecture de sécurité européenne héritée du passé. L'histoire a pris une nouvelle tournure et nous a rappelé les accords de Munich et, par dessus tout, les conclusions que nous tous, semble-t-il, en avons tiré, à savoir que l'on ne devrait pas se montrer indulgents à l'égard des agresseurs ni sacrifier un système de sécurité collective à des intérêts nationalistes étroits.

La crise dans le Caucase et la tentative irréfléchie de l'OTAN de maintenir le schéma de la guerre froide; la création de nouvelles bases militaires, y compris des bases antimissiles à proximité des frontières russes, et l'élaboration d'une force de réaction rapide mondiale ne traduisent rien d'autre qu'une volonté de modifier la parité des forces stratégiques dans le monde, assurer une domination politique et militaire et ancrer les principes d'un monde unipolaire, qui, comme l'expérience nous l'a montré, n'a aucune perspective historique.

Le 5 juin 2008, le Président russe, Dmitry Medvedev, a proposé une solution positive à l'escalade des tensions dans la région euro-atlantique. Elle consiste à mettre sur pied un système de sécurité collective nouveau, progressiste et ouvert, reposant sur l'égalité et des règles universellement contraignantes et précises. Le Président russe a fait une proposition claire, qui vise l'élaboration d'un traité sur la sécurité euro-atlantique. Il y a quelques jours, devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, est revenu en détail sur les modalités de cette proposition.

J'aimerais souligner que les principes d'un monde multipolaire, tels qu'énoncés dans la proposition russe, permettraient, s'ils étaient appliqués, la création d'une base équitable pour une interaction entre tous les États. Cette disposition aurait, du même coup, une incidence positive sur la paix et la stabilité et garantirait le droit de chaque État à un développement indépendant, tout en renforçant sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le système de sécurité internationale proposé ne tolérerait pas qu'un État accroisse sa sécurité aux dépens de celle d'un autre.

Ce programme d'action positif confirme une fois encore le souhait de la Russie de ne pas recourir à l'affrontement avec un État quel qu'il soit et son rejet de l'isolement. Nous sommes disposés à entretenir des relations amicales avec d'autres États dès lors que nos partenaires seront animés des mêmes intentions.

Afin de concrétiser l'idée d'un système équitable de sécurité internationale, nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'arrêter des mesures cohérentes et énergiques dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Pour notre part, nous ne ménageons aucun effort pour faire du désarmement – et principalement du désarmement nucléaire – un processus progressif et irréversible.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'un système de défense antimissile américain en Pologne et en République tchèque aura une incidence négative sur le processus de désarmement. Nous proposons la solution suivante : une réponse collective aux défis posés par les missiles et aux menaces qui planent sur les intérêts de sécurité de chacun. Aujourd'hui, nous posons la question suivante : nos partenaires sont-ils prêts à engager un dialogue vraiment équitable visant à renforcer la sécurité internationale?

Nous attendons une réponse. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre du Traité signé entre les États-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à moyenne et longue portée contribuerait à la sécurité mondiale et permettrait de faire face dans l'avenir à des menaces d'attaques par missiles.

La menace que constitue la présence d'armes dans l'espace risque d'ébranler la stabilité mondiale. Nous posons cette simple question : Pourquoi devrait-il y avoir des armes dans l'espace? Pourquoi gaspiller inutilement des milliards si, de toute façon, une réponse appropriée et en apparence asymétrique sera trouvée? Il est évident qu'il vaudrait mieux consacrer ces sommes au règlement des problèmes économiques des pays en développement ou à l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes chimiques.

En février 2008, le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Lavrov, a présenté, au nom de la Russie et de la Chine, un projet de traité pertinent à la Conférence du désarmement. Nous attendons de cette dernière qu'elle renforce ses activités dans ce domaine.

Grâce à des mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace, il serait possible de contrecarrer les raisons invoquées pour disposer des armes dans l'espace. À la présente session de l'Assemblée générale, la Russie envisage de présenter, comme à l'accoutumée, un projet de résolution, intitulé « Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales ».

Une autre priorité est la question de la sécurité en matière d'information internationale. Nous présenterons, à nouveau, un projet de résolution sur ce thème. Nous engageons l'ensemble des délégations à appuyer ce projet de résolution.

Environ 18 mois nous séparent de la prochaine Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Cette conférence sera un jalon important dans notre travail concerté visant le renforcement du régime de non-prolifération. Ensemble, il nous faut élaborer un ensemble de propositions spécifiques, dont la mise en œuvre accentuera les efforts que nous déployons pour consolider encore les bases de la non-prolifération nucléaire, du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pour notre part, nous continuerons de nous employer, de façon constructive, à appuyer une proposition qui permettra d'unir les participants à la non-prolifération et de rechercher des compromis acceptables par tous.

Nous constatons aujourd'hui un intérêt croissant pour la mise en place d'un contrôle des transferts d'armes classiques, y compris de l'ensemble de la chaîne : de la production au stockage de ces armes et jusqu'à leur utilisation par les importateurs. La crise dans le Caucase a montré combien elle a eu des incidences négatives sur le système existant en matière de transferts d'armes, y compris sur les codes et accords réalisés dans le cadre des Arrangements Wassenaar. Le moment est venu de procéder à une analyse approfondie dans ce domaine, afin d'identifier les problèmes fondamentaux et les moyens de les résoudre. La décision du groupe d'experts gouvernementaux chargé cette année d'étudier la viabilité d'un traité sur le commerce international des armes serait une contribution importante à ce travail. Nous demandons que l'on entreprenne ce travail avant qu'une décision ne soit arrêtée concernant l'élaboration de tout nouvel accord en matière de transfert des armes classiques.

Ces questions tout à fait fondamentales sont traitées de façon très détaillée dans ma déclaration écrite. J'invite mes collègues à s'y reporter de manière à se familiariser avec les vues profondes de la Fédération de Russie en matière de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements.

J'aimerais dire, pour terminer, qu'un travail important et complexe nous attend s'agissant de l'élaboration, dans un proche avenir, d'un ordre du jour sur le désarmement et la non-prolifération pour la communauté internationale. Nous sommes prêts à participer à un dialogue constructif, mutuellement respectueux et ouvert en vue d'aboutir à des résultats concrets. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur notre appui dans vos efforts pour diriger avec efficacité les travaux à venir.

M. Petev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation bulgare, nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. La Bulgarie souscrit pleinement à la déclaration faite hier par le représentant de la France, au nom de l'Union européenne. Cette déclaration renferme des vues que partage la Bulgarie et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je souhaite en revanche mettre en avant les quelques points suivants.

Je tiens à réitérer le plein appui de la Bulgarie à un mécanisme multilatéral efficace en matière de désarmement et de non-prolifération, au sein duquel les Nations Unies joueraient un rôle important. Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi que le renforcement du système de traité international, devrait être une priorité pour tous les États, la liste des risques et des défis auxquels est confrontée notre sécurité commune étant malheureusement très longue. À cet égard, la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une priorité et doit le rester. Par conséquent, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également indispensable.

La Bulgarie accorde beaucoup d'importance à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et à ses Protocoles. Cette Convention constitue un élément

clef du droit humanitaire international, et mon pays est fermement résolu à œuvrer à son renforcement. Nous avons participé activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux sur la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant portant sur les armes à sous-munitions, qui causent des souffrances inacceptables aux populations civiles. Nous sommes convaincus qu'un consensus sera réalisé et que le groupe sera en mesure de remplir son mandat. La Bulgarie estime que le travail accompli par le groupe d'experts gouvernementaux, dans le cadre de la Convention, et la Convention nouvellement adoptée se renforcent mutuellement. À notre avis, les résultats des travaux du groupe seront compatibles avec les critères fixés par le nouveau traité.

Nous avons participé activement aux négociations de la Convention nouvellement adoptée, relative aux armes à sous-munitions, qui sera ouverte à la signature en décembre prochain, à Oslo.

Profondément préoccupée par les incidences sur le plan humanitaire de l'utilisation d'armes à sous-munitions, qui causent des souffrances inacceptables aux populations civiles, la Bulgarie estime que l'on ne saurait contester la nécessité de l'entrée en vigueur rapide d'un document juridiquement contraignant interdisant de telles armes. Notre politique en la matière vise la réalisation de cet objectif hautement humanitaire.

Dans cet esprit, le Ministre bulgare des affaires étrangères, de concert avec le Ministre norvégien des affaires étrangères, a accueilli une conférence régionale consacrée à la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée en mai dernier, à Dublin. Cette conférence s'est tenue du 18 au 19 septembre 2008, à Sofia. Plus de 80 représentants des pays appartenant au Conseil de coopération régionale et la société civile y ont participé.

Ce forum devait être l'occasion d'un débat approfondi sur la Convention sur les armes à sous-munitions, nouvellement adoptée. Trois sessions ont eu lieu, chacune sur des sujets différents. La première s'est consacrée la Convention en tant que nouvelle règle juridique; la seconde s'est penchée sur les aspects humanitaires du nouveau traité et la troisième sur des questions plus techniques, comme la destruction des stocks. Les orateurs étaient des représentants gouvernementaux, des acteurs de la société civile et des professionnels appartenant à des organisations internationales œuvrant dans le domaine des armes à

sous-munitions, tels que le Comité international de la Croix-Rouge et le Service de la lutte antimines des Nations Unies.

La mise en œuvre intégrale du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects demeure une des priorités de la Bulgarie. Nous avons été particulièrement encouragés par le fait que la troisième Réunion biennale, qui s'est tenue en juillet dernier, ait élaboré un rapport substantiel. Son adoption par quasi-consensus témoigne de la pertinence et de l'importance de cet instrument.

Dans le même ordre d'idée, la Bulgarie s'est fermement engagée à œuvrer à l'adoption d'un traité international juridiquement contraignant sur le commerce des armes. L'exigence d'un tel instrument est forte tant de la part de la société civile que de la plupart des États.

M. Onischenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations, à vous et aux autres membres du Bureau, pour vos élections bien méritées.. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. À cet égard, sachez que vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

La délégation ukrainienne s'associe pleinement à la déclaration faite hier par le représentant de la France, au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour aborder d'autres questions qui revêtent une importance considérable pour l'Ukraine.

L'Ukraine ne cesse d'appuyer une approche multilatérale à l'égard de l'ordre du jour en matière de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des traités internationaux existants et l'entrée en vigueur de nouveaux, ainsi que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement, nous réaffirmons pleinement notre attachement au maintien et au renforcement du mécanisme de désarmement actuel, principalement la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

Un concept global s'impose si l'on veut faire face efficacement aux risques découlant de la prolifération des armes de destruction massive. À ce propos, la

Stratégie de sécurité européenne, qui englobe l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux portant sur ces armes, les régimes de contrôle des exportations, la criminalisation des activités prohibées et l'amélioration des mesures de protection physique requises fournit une base appropriée pour le renforcement des efforts et la transformation de nos aspirations en actes concrets. Nous continuerons également à appuyer le travail accompli par le Comité du Conseil de sécurité, établi en vertu de la résolution 1540 (2004), qui complète les initiatives mondiales menées contre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines sont deux composantes majeures du système mondial contre la prolifération des armes de destruction massive. Ne pas adhérer à ces conventions constituerait un grave défi pour notre sécurité commune. Une fois encore, nous renouvelons notre appel en faveur d'une adhésion plus large à ces conventions et de leur mise en œuvre effective.

Pour l'Ukraine, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime général de non-prolifération nucléaire. Nous sommes profondément attachés à la mise en œuvre du TNP et de ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement : la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous continuons également d'œuvrer à l'adhésion universelle au TNP et appelons les États, qui ne sont pas encore parties au Traité, à le rejoindre.

L'Ukraine reconnaît le droit des Parties au TNP de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, et conformément aux articles I et II du TNP, et de procéder à des recherches dans ce domaine. Toutefois, il est essentiel de préserver l'équilibre entre les droits et les obligations énoncés dans le Traité. L'Ukraine est consciente du rôle particulier joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et son système de garanties et appuie l'amélioration de son efficacité.

Nous restons convaincus que tous les processus devraient tendre à l'amélioration générale de la situation internationale dans d'autres domaines, à l'élaboration et à l'application concrète de garanties de sécurité universelles, à l'adhésion de tous les États et organisations internationales aux règles et aux principes fondamentaux du droit international, au

respect inconditionnel à l'égard des obligations et au renforcement d'un climat de confiance mutuelle.

L'Ukraine se félicite de l'issue positive de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, qui s'est tenue sous la direction avisée de l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent de l'Ukraine auprès des Nations Unies à Vienne. Nous espérons que le cycle d'examen actuel du TNP débouchera sur des résultats tangibles et qu'il sera dès lors possible de prendre des mesures appropriées pour renforcer l'intégrité et la mise en œuvre du régime.

La délégation ukrainienne envisage de soumettre à l'examen des délégations un projet de résolution, intitulé « Vers une Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 », dont l'objectif principal consiste à fournir une orientation et un élan aux délégations dans leurs délibérations, au sein de la troisième session du Comité préparatoire, sur des questions qui, de notre point de vue, pourraient faire l'objet de recommandations concertées de la part des États pour la prochaine Conférence d'examen.

Je voudrais également réaffirmer à quel point il importe de réaliser l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous sommes convaincus que l'entrée en vigueur du TICEN permettrait d'atteindre le noble objectif d'un monde sûr, pacifique et exempt d'armes nucléaires. L'Ukraine, dont le rôle en matière de désarmement nucléaire peut servir d'exemple, demeure un des partisans les plus résolus et constants des instruments internationaux existants dans ce domaine.

Il est de la plus haute importance que l'on veuille au respect de l'intégrité des règles établies par le TICEN. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, il convient de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires et toutes autres explosions nucléaires. Nous appelons tous les États à s'abstenir de tout acte contraire au Traité et à se montrer davantage déterminés à respecter les règles du TICEN et à honorer leurs engagements une fois le Traité mis en œuvre.

L'Ukraine apprécie beaucoup les approches régionales à l'égard du désarmement nucléaire. Les mesures de confiance, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires, peuvent contribuer de façon significative au désarmement. Nous nous

félicitons de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demandons la création de zones analogues en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde.

Nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer les mesures destinées à empêcher la prolifération incontrôlée d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, notamment par transport aérien. L'Ukraine appuie vigoureusement les efforts faits au sein du système des Nations Unies et au niveau régional pour aborder la question des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ferme partisane de l'adoption de mesures concrètes, au niveau national, pour assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies, ainsi que du document relatif aux armes légères et de petit calibre élaboré par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Ukraine accorde une importance particulière à la destruction des stocks excessifs de ces armes et de leurs munitions.

Un autre instrument important tant au plan du désarmement que du droit humanitaire international est la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Ukraine accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre efficace de cette Convention, qui prévoit le déminage, l'aide aux victimes et la destruction des stocks. Il est évident que sans une coopération internationale importante, il serait très difficile d'atteindre l'objectif central de la Convention. L'Ukraine est prête à intensifier ses efforts avec ses partenaires afin d'assurer la mise en œuvre, en temps voulu et de façon fiable, de ses obligations en vertu de la Convention.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, y compris l'amendement et ses cinq Protocoles, l'Ukraine a pris un engagement ferme vis-à-vis de leur mise en œuvre efficace. Mon pays souscrit à la nécessité d'accroître l'efficacité de la Convention et de ses Protocoles, actuellement en vigueur, en tant qu'instruments importants destinés à diminuer les conséquences des guerres classiques et leurs incidences sur les combattants et les populations civiles.

Nous estimons que la Convention citée plus haut fournit une base adéquate pour des mesures

internationales face aux problèmes majeurs découlant de l'emploi des armes classiques présentes et futures. Concernant l'éventualité d'un élargissement du champ d'application de la Convention afin d'y intégrer d'autres types d'armes classiques, nous voudrions souligner qu'il importe de prendre en considération les positions de toutes les parties à la Convention avant de prendre une décision finale. De même, nous sommes convaincus que l'efficacité de nouvelles mesures contraignantes ne peut être pleinement réalisée que par leur adhésion universelle et grâce à une coopération internationale efficace.

S'agissant de la question de la réglementation du commerce mondial des armes classiques, l'Ukraine appuie l'initiative relative à un traité sur le commerce international des armes, qui deviendrait un instrument global pour l'élaboration de règles communes dans ce domaine, empêchant ainsi le détournement des armes classiques. À cet égard, j'aimerais indiquer qu'un expert gouvernemental ukrainien a participé aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'élaborer un traité sur le commerce des armes, en établissant des critères internationaux communs pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Nous espérons que les résultats obtenus par le groupe constitueront une première étape dans ce processus.

Pour terminer, j'aimerais souligner combien il est urgent de renforcer les initiatives internationales, au sein des Nations Unies et d'autres instances, visant à faire progresser le désarmement, la non-prolifération et la limitation des armements, dans l'intérêt des générations futures.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Ses félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. Vous pourrez compter sur notre appui et notre coopération. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, nos délibérations seront couronnées de succès. Je remercie également le Haut Représentant, l'Ambassadeur Sergio Duarte, pour son discours liminaire. Le Nigéria s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

La fin de la guerre froide était censée inaugurer une nouvelle ère de paix et de sécurité à l'échelle mondiale. Hélas, l'espoir suscité par cet événement important n'a été qu'un mirage. La présente session de

la Première Commission se déroule alors que la communauté internationale est de plus en plus divisée sur la façon d'aborder les questions de maîtrise des armements et de désarmement.

Par ailleurs, la nécessité de mettre en œuvre des mesures de désarmement et de non-prolifération est devenu un enjeu majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nul n'ignore que la décennie précédente a vu la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la négociation réussie de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), ainsi que l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production, du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Toutes ces réalisations ont été une réponse aux craintes de la communauté internationale face aux dangers que représentent pour l'humanité les armes de destruction massive et les armes classiques.

En revanche, depuis le début de cette décennie, la communauté internationale n'a enregistré aucune avancée notable en matière de maîtrise des armements et de désarmement, l'échec le plus retentissant étant l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP en 2005 et de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects de parvenir à un document final approprié et l'impossibilité des Membres de convenir, à l'issue du Sommet mondial de 2005, de la création d'un groupe thématique consacré au désarmement et à la non-prolifération. La présente décennie a assisté également à l'impasse récurrente dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, à l'ambivalence qui continue de caractériser la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, à l'échec prolongé de la ratification du TICEN et à l'incapacité de la Commission du désarmement de convenir de principes directeurs pour la poursuite des objectifs de désarmement.

La menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales du fait de l'impasse prévalant dans les négociations sur le désarmement multilatéral est manifeste. Il est donc pour le moins surprenant que les dépenses militaires mondiales, qui s'élevaient à

780 milliards de dollars au début de cette décennie, atteignent désormais 1,34 trillions de dollars, soit 202 dollars par habitant sur Terre, dans un monde où des individus vivent avec moins de un dollar par jour. La nécessité d'inverser cette tendance négative devrait figurer parmi les plus grands défis de la communauté internationale aujourd'hui.

On sait que les menaces découlant de l'accumulation excessive d'armes, qu'il s'agisse d'armes chimiques ou d'armes de destruction massive, figurent parmi les raisons qui incitent d'autres pays à se doter de ces armes. Par conséquent, je ne manquerai de souligner l'importance que revêtent des mesures de confiance pour soulager les craintes des États qui peuvent se sentir menacés par la possession d'armes de destruction massive par d'autres pays. Les garanties de sécurité fermement énoncées dans des documents juridiquement contraignants demeurent, selon nous, la garantie la plus efficace que ces États n'acquerront pas simultanément des armes nucléaires sous couvert de légitime défense. Ces garanties sont d'une utilité relative quand il s'agit de convaincre les États non dotés d'armes nucléaires du bien fondé de leurs décisions de renoncer à acquérir, en vertu du TNP, des armes nucléaires.

Ma délégation tient à réaffirmer la foi du Nigéria dans le multilatéralisme en tant que principe fondamental pour l'examen des questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous continuerons d'honorer nos engagements en vertu des différents accords de désarmement et de maîtrise des armements auxquels nous sommes parties et d'œuvrer, avec d'autres nations, à la promotion du désarmement et de la non-prolifération sous tous leurs aspects. Nous espérons que cette coopération permettra d'atteindre l'objectif global d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace. Le Nigéria réaffirme également que tous les États parties, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, ont une obligation commune : veiller à l'adhésion à la non-prolifération dans tous ses aspects. Nous maintenons que l'appel en faveur de la non-prolifération doit être étayé par des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire, car il s'agit du moyen le plus efficace d'empêcher que de ces armes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Dans un premier temps, des efforts devraient être déployés pour encourager la ratification du TICEN, notamment grâce à l'adhésion des États figurant à l'Annexe II, dont la ratification est obligatoire pour

l'entrée en vigueur du Traité. D'ici à l'entrée en vigueur du Traité, les États dotés d'armes nucléaires devraient continuer à maintenir le moratoire actuel sur les explosions nucléaires ou les explosions de tout autre dispositif. Ce faisant, la délégation nigérienne continuera d'insister sur la nécessité de garantir les droits inaliénables de chaque État s'agissant de la mise au point, de la production, de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la recherche dans ce domaine.

Le Nigéria souhaite également réitérer son appui au concept de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des différentes régions considérées.

Afin de démontrer l'attachement du Nigéria à la dénucléarisation de l'Afrique, nous avons avancé une proposition lors de la huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, tenue à Khartoum en 2006, qui appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier le Traité de Pelindaba ou ses protocoles pertinents, afin de permettre l'entrée en vigueur rapide du Traité. Nous exhortons les États concernés à mettre en œuvre ou à respecter la décision prise par le Comité exécutif, telle qu'elle s'applique à eux.

Le Nigéria réaffirme son engagement à l'égard du Programme en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Toutefois, nous relevons avec regret qu'en dépit des efforts déployés à différents niveaux, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre se poursuit, et ses incidences dévastatrices, notamment sur les États africains, tourne en dérision la volonté politique que nous affichions tous lors de l'adoption du Programme d'action, en 2001.

Il est évident que cette prolifération d'armes légères et de petit calibre est responsable de l'augmentation et de la prolongation des conflits armés, du nombre croissant de victimes, de la ruine des économies et des crises humanitaires à grande échelle. À ce propos, l'un des plus grands défis auxquels nous sommes tous confrontés est de savoir comment accorder la priorité à la question du refus opposé aux acteurs non étatiques d'accéder facilement à ces armes.

Par conséquent, nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant qui, non seulement, établirait des règles internationales communes pour le

commerce mondial des armes, mais également contrôlerait la fourniture inconsidérée d'armes légères à des acteurs non étatiques. Tel est le rôle que ma délégation souhaite voir jouer par le traité international sur le commerce des armes. Pour conclure un tel instrument, la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, signée à Abuja en juin 2006, pourrait s'avérer utile à cet égard.

Autre preuve de l'engagement du Nigéria à l'égard du combat contre les armes légères et de petit calibre illicite, l'adhésion du Gouvernement nigérien au Protocole des Nations Unies pour lutter contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, et de pièces, éléments et munitions destinés à de telles armes, entré en vigueur en juillet 2005. Nous prions instamment les États Membres d'assurer le suivi du cadre récemment conclu lors de la Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères.

Nous restons convaincus que la stratégie la plus efficace pour atteindre l'objectif visant à prévenir, combattre et éliminer ce commerce illicite et meurtrier passe par l'élaboration d'un instrument mondial juridiquement contraignant. La volonté politique de chacun d'endiguer la prolifération incontrôlée des armes légères est tout aussi essentielle.

Par conséquent, des mesures s'imposent d'urgence pour criminaliser le vol du pétrole et la vente du pétrole ainsi acquis. Le recours à de tels acte pour attiser de nouvelles situations de crise en Afrique, par le biais de la prolifération d'armes légères et de petit calibre, notamment dans le golfe de Guinée, est pratique courante. La même créativité et la même volonté politique dont on a fait preuve face aux « diamants du sang », source d'instabilité régionale, doit être démontrée aujourd'hui face au « pétrole du sang », qui menace maintenant le golfe.

Enfin, la délégation nigérienne parrainera de nouveau cette année un projet de résolution, intitulé « Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ». Ce programme, qui a été lancé par le Nigéria en 1978, a permis jusqu'ici la formation de plus 700 boursiers dans 155 États.

Nous nous félicitons du soutien des États membres, qui ont continué à fournir des ressources et des installations aux participants au programme. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire

général pour l'efficacité avec laquelle il a appliqué ce programme au fil des ans. Nous appelons les États Membres à appuyer le projet de résolution portant sur ce programme, lorsqu'il sera présenté, comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette importante commission. Je suis convaincu que votre vaste expérience diplomatique contribuera positivement à nos débats sur l'évolution des questions relatives au désarmement et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation appuie également la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

À la suite de l'émergence et de l'escalade de nombreux foyers de tension et de conflit, de l'absence croissante de sécurité collective, la Première Commission se réunit cette année sur fond de suspicion et d'incertitude. Cette absence de sécurité est aggravée par la menace des armes de destruction massive existantes et de leurs vecteurs et par les tentatives de certains États qui ne possèdent pas ces armes de s'en doter. Ces États cherchent à acquérir ces armes dans le cadre conceptuel de la sécurité et de la dissuasion, en passant sous silence de nombreuses conventions régionales, internationales et multilatérales et les accords interdisant ces armes et qui appellent à leur élimination. Les défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne se limitent pas à la course des États pour acquérir de type d'armes. À cela s'ajoutent la question du trafic d'armes et le risque que des armes sensibles tombent entre les mains d'extrémistes et d'acteurs non étatiques.

Nous sommes préoccupés par la prolifération simultanée, horizontale et verticale des armes stratégiques et par l'augmentation des dépenses annuelles consacrées à ces armes, au détriment de l'investissement en faveur du développement mondial. Nous tenons à réitérer l'importance de la mise en œuvre multilatérale des mesures convenues lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en tant que seul moyen efficace d'atteindre nos objectifs communs dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Par conséquent, nous appelons au lancement d'un processus efficace de coopération en matière de

sécurité internationale, fondé sur le respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de l'ouverture à la signature du TNP et ne doutons pas du succès du comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010. Nous tenons à renforcer les objectifs du TNP dans le cadre d'un processus international, fondé sur la primauté du droit et le multilatéralisme. Il conviendrait que nous nous engagions, premièrement, à prier instamment les États nucléaires d'entamer des négociations sérieuses, tout en faisant preuve d'une volonté politique accrue, en vue d'aboutir à l'élimination progressive, systématique et multilatérale de leurs arsenaux militaires, dans le cadre des conventions et des protocoles relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaire; deuxièmement, à exiger des pays qui ne possèdent pas de telles armes mais cherchent à en acquérir qu'ils reconsidèrent à leur position et leur politique à cet égard; troisièmement, à renforcer les initiatives visant à aboutir à un instrument international inconditionnel et efficace offrant des garanties aux États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive et souligner le droit de ces États de moderniser leur technologie nucléaire à des fins pacifiques; quatrièmement, à renforcer les efforts visant l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et à progresser en ce qui concerne l'interdiction de la mise au point et du stockage des armes bactériologiques et à toxines.

Depuis leur existence, les Émirats arabes unis, qui entretiennent des relations pacifiques fondées sur la coopération avec leurs voisins et sur le principe de règlement pacifique des conflits et du respect du droit international, considèrent le désarmement, la non-prolifération et l'équilibre de la sécurité comme les principales priorités de leur politique étrangère.

C'est pourquoi, préoccupés par la crise récente née de la question nucléaire iranienne, nous exhortons toutes les parties, notamment l'Iran, à ne ménager aucun effort pour que ce dossier sensible soit résolu de façon diplomatique et pacifique. Cela permettrait de dissiper toutes les craintes et les doutes quant à la nature du programme nucléaire iranien, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et d'éviter une escalade de la situation actuelle dans la région du Golfe. Dans ce contexte, nous invitons la

communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses activités nucléaires non pacifiques et adhère sans condition au TNP, puisqu'il est le seul État de la région à ne pas avoir adhéré à ce Traité, et soumette l'ensemble de ses installations nucléaires et civiles aux garanties intégrales de l'AIEA, conformément aux résolutions pertinentes et au droit international, afin de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Parallèlement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, mon pays souhaite donner effet au principe de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en tant qu'un des trois piliers du TNP, afin de préserver l'équilibre de la sécurité aux niveaux régional et international. Je tiens à rappeler le ferme engagement de mon pays à l'égard du renforcement de la paix et de la non-prolifération, tel qu'il est reflété dans son adhésion aux instruments du TNP et du TICEN et à l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons également que les efforts et les propositions concernant l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire soient poursuivis sous le contrôle et les garanties de l'AIEA.

Nous voudrions que les pays qui ont progressé dans ce domaine répondent sans discrimination aux besoins des pays en développement en matière d'énergie nucléaire, en leur fournissant notamment un soutien financier et technique et en leur permettant d'accéder aux matières et à l'équipement nucléaires, ainsi qu'à l'information scientifique et technique nécessaire à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Notre programme nucléaire pacifique constitue un exemple concret et responsable de transparence dans la satisfaction des besoins énergétiques, conformément à l'engagement que nous avons pris de ne pas enrichir ni retraiter, grâce à l'aide de quelques institutions et pays et amis et sous le contrôle de l'AIEA.

Pour terminer, nous appelons de nos vœux le renforcement des initiatives internationales visant à développer une diplomatie préventive, une culture de paix et de dialogue et à rejeter tout conflit. Ces initiatives devraient avoir pour objectif le renforcement du principe de respect de la souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le rejet de l'occupation étrangère, parallèlement au règlement pacifique des différends. Nous espérons que nos débats ici feront progresser tous les aspects du désarmement, de façon à créer un environnement mondial exempt de toutes menaces, où tous les efforts

humains, économiques et écologiques bénéficieront au développement économique et social à travers le monde.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*) : Par souci de brièveté, nous avons ferons circuler notre déclaration nationale. Je n'aborderai donc que certains de ses aspects saillants.

(*L'orateur poursuit en français*)

Tout d'abord, je tiens, moi aussi, à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection. J'associe à ces remerciements les autres membres élus du Bureau. Ma délégation espère sincèrement que, sous votre direction, la Commission connaîtra une session fructueuse.

Comme nous sommes rassemblés ici pour débattre d'enjeux liés à la sécurité internationale et au désarmement, il convient, d'abord et avant tout, de saluer nos réalisations récentes. D'ici deux mois à peine, nos pays se réuniront à Oslo pour signer la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions. Le Canada s'en réjouit et souhaite féliciter tous les pays, toutes les organisations internationales et tous les groupes de la société civile grâce auxquels ces efforts ont abouti.

Il y a près de 11 ans déjà, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel nous était soumise pour signature. Depuis, la poursuite de notre objectif commun, à savoir un monde exempt de mines, a beaucoup progressé. Toutefois, celle-ci se heurte cette année à certaines difficultés, puisque plusieurs pays ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations aux termes de l'article IV et de l'article V. Cela est particulièrement préoccupant du fait que, au cours de la neuvième Conférence des États parties, le mois prochain, ils devront examiner pour la première fois les requêtes visant à prolonger les échéances relatives au déminage. En qualité d'États parties, nous devons continuer d'œuvrer ensemble en faveur de l'application intégrale et effective non seulement de la Convention d'Ottawa, mais aussi de toutes nos obligations respectives.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Il convient de noter que les processus d'Ottawa et d'Oslo résultent d'une nouvelle approche à l'égard du cadre habituel des négociations en matière de désarmement. Pour certains, c'est la preuve qu'il faut revoir les mécanismes existants, considérés de plus en plus comme souffrant d'un dysfonctionnement. Cela ne

saurait cependant être imputable à notre négligence : lorsque les pays le veulent, les mécanismes multilatéraux fonctionnent.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010 sera une occasion unique de faire des progrès. Dans un an et demi, dans cette enceinte même, beaucoup auront l'occasion de s'entendre sur les mesures à prendre pour réaliser les trois grands objectifs prioritaires énoncés dans ce traité. À cette fin, le Canada souhaite jeter des ponts entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Plus particulièrement, l'état de la sécurité au Moyen Orient et en Asie du Sud influera sur l'aboutissement de la Conférence d'examen du TNP. C'est pourquoi le Canada poursuivra le dialogue aussi bien avec les parties intéressées à l'échelle régionale qu'avec de grandes puissances.

Il convient cependant de rappeler que certains aspects du désarmement multilatéral fonctionnent plutôt bien. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en fournit un excellent exemple. Le cycle d'examen actuel au titre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines s'est traduit par la tenue de réunions intersessions, qui ont été l'occasion d'un débat de haut niveau et constructif entre les États parties. Pour sa part, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) poursuit la mise en œuvre provisoire du traité, que neuf pays seulement doivent encore ratifier avant son entrée en vigueur. Enfin, le Programme de partenariat mondial a beaucoup fait pour empêcher que des terroristes acquièrent des armes de destruction massive.

La réunion biennale des États sur le commerce illicite des armes légères, qui a donné lieu l'été dernier à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, fournit une excellente occasion de donner une nouvelle impulsion à ces efforts. À titre exceptionnel, face à l'impossibilité de dégager un consensus, ce document a été mis aux voix. Il s'agit là d'un précédent, mais les Nations Unies pourraient recourir à ce procédé plus souvent pour faciliter la concrétisation d'objectifs recueillant une adhésion quasi universelle.

Il est regrettable que des pays contribuent à la prolifération en faisant obstacle aux efforts internationaux en matière de limitation des armes nucléaires et de désarmement. Le Canada est profondément préoccupé par la décision de la Corée du Nord, annoncée en août de cette année, de cesser le

démantèlement de son usine de retraitement du combustible nucléaire de Yongbyon. Sa demande récente pour que l'AIEA l'autorise à enlever les sceaux et les dispositifs de surveillance à cette même usine suscite également des préoccupations. Le Canada appelle de ses vœux une solution pacifique. Dans le même élan, il engage la République populaire démocratique de Corée à reprendre et à terminer le démantèlement de ses installations, conformément aux engagements pris dans le cadre des pourparlers à Six.

L'Iran est lui aussi un pays qui nous préoccupe en ce qui concerne le risque de prolifération et ce pays nous pose des défis importants quant aux efforts internationaux en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Notre pays demeure en outre profondément préoccupé par la nature et l'étendue du programme nucléaire iranien, y compris par le non-respect persistant, par ce pays, de ses obligations internationales, telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions 1696 (2006), 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous constatons également avec regret que, depuis 1998, la Conférence du désarmement de Genève ne parvient pas à s'entendre sur un programme de travail. Nous devons trouver des façons novatrices de redynamiser cette instance de négociation, sans quoi celle-ci est vouée à la paralysie et à l'oubli. À cet égard, il convient de rappeler qu'une poignée de pays, qui de toute évidence souhaitent pouvoir continuer à produire des matières fissiles, entravent indéfiniment tout progrès dans les discussions en vue de la conclusion prochaine d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Pour terminer, j'invite les délégués à relever, parmi les quelque 60 résolutions à l'ordre du jour, celles qui contribuent le mieux à la poursuite de nos objectifs communs. Certes, face à d'importants enjeux liés au désarmement et à la non-prolifération, plusieurs nouvelles résolutions méritent réflexion et devront se traduire par une action concrète. Toutefois, la majorité d'entre elles sont des résolutions annuelles ou biennales dont bon nombre, reconnaissons-le, ont déjà permis de faire passer le message. Pour tout dire, bon nombre d'entre elles figuraient déjà à l'ordre du jour de la Première Commission quand j'étais ici au début de ma carrière, il y a 20 ans. Peut-être ces anciennes résolutions sont-elles un rappel des attentes et des craintes non résolues en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Certaines sont peut-être simplement devenues obsolètes.

Nous devons prendre une décision. Dans un souci de réforme, le Canada engage les États à se demander si ces résolutions plus anciennes ne devraient pas être retirées ou intégrées à d'autres, ce qui permettrait d'ouvrir un espace à de nouvelles délibérations et à de nouveaux débats. Nous devons résister à la tentation de poursuivre sur la même voie, au fil des ans, si nous voulons progresser vers l'objectif d'un monde de paix, exempt d'armes de destruction massive. Dans le cas contraire, nous risquons de nous condamner à l'inutilité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et à vous assurer, vous et l'ensemble du Bureau, de sa coopération.

Dans deux mois, nous célébrerons le sixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet événement nous encourage à un engagement renouvelé à l'égard du désarmement, du développement et de la paix. Tous les États sont appelés à promouvoir le désarmement et la non-prolifération en tant qu'éléments fondamentaux d'un ordre international où les libertés et les droits fondamentaux de chaque individu puissent être pleinement réalisés.

La paix et la sécurité sont menacées par le terrorisme et, pis encore, par la propagation de la violence, le non-respect des droits de l'homme et le sous-développement. La personne humaine étant le but ultime de toutes les politiques publiques, la réglementation en matière d'armement, le désarmement et la non-prolifération doivent bénéficier d'une approche interdisciplinaire ou, plus important, d'une approche humaine. S'il n'y a pas de prise en compte de l'incidence sociale, économique, psychologique et éthique des armements, les politiques de désarmement et de non-prolifération deviendront un jeu de trêve armée entre États.

Nous assistons en effet à l'émergence d'un conflit entre les politiques de sécurité et les politiques militaires. La communauté internationale s'efforce de combattre le terrorisme en adoptant des règles rigoureuses interdisant la fabrication, la possession et le transfert de telles armes. Mais, par ailleurs, plusieurs États procèdent au renouvellement de leurs arsenaux nucléaires ou à l'acquisition d'arsenaux nucléaires au

niveau national. D'où l'émergence d'un conflit entre les politiques de sécurité et les politiques de développement. Des États, notamment des grandes puissances, aspirent sur le plan nucléaire à jouir d'une sécurité nationale maximale et, dans le même temps, mettent en place des systèmes rigoureux de surveillance aux niveaux régional et international.

Cette approche explique, en grande partie, le peu d'intérêt manifesté à l'égard du plein respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du quorum nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui va à l'encontre de l'esprit des Nations Unies et ne constitue par le moyen d'édifier une paix durable. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les éléments fondamentaux d'une stratégie mondiale en faveur des droits de l'homme, du développement et d'un ordre international.

Malgré cette tendance négative à l'égard du multilatéralisme, l'été dernier à Dublin, 107 États ont adopté, avec le soutien de 20 États observateurs, d'organisations internationales et d'une coalition d'organisations non gouvernementales, la Convention sur les armes à sous-munitions, qui sera ouverte à la signature le 3 décembre 2008, à Oslo. En tant que membre du groupe principal du processus d'Oslo, le Saint-Siège se félicite tout particulièrement de cette réalisation. La nouvelle Convention, outre qu'elle pallie un grave déficit du droit humanitaire, offre une solution précise et concrète à un problème récurrent, qui se caractérise non seulement par l'emploi aveugle d'armes à sous-munitions, mais aussi par le fait que ces armes non explosées peuvent rester enfouies dans le sol pendant des années et, par accident, avoir des incidences dévastatrices sur la vie quotidienne de milliers de civils à travers le monde.

Non seulement le processus d'Oslo représente un pas en avant important sur les plans politique et juridique, mais constitue également un signal d'avertissement. Au demeurant, de même que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur les armes à sous-munitions a été négociée et adoptée en dehors de la Conférence du désarmement. Comme l'a souligné l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, le multilatéralisme est le principe fondamental pour le règlement des problèmes de désarmement et de non-prolifération. Le Saint-Siège partage ce point de vue et

appuie le projet d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui serait un encouragement au multilatéralisme au sein des organisations internationales et, notamment, de la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, le Saint-Siège est préoccupé par l'érosion du multilatéralisme dans les domaines de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération. La Conférence du désarmement n'a pas eu de programme de travail pendant plus de dix ans, et le manque de volonté politique au sein de la communauté internationale à cet égard est déconcertant. Nul n'ignore que davantage de progrès peuvent être accomplis grâce à une approche fondée sur un dialogue responsable, honnête et cohérent et à la coopération de tous les membres de la communauté internationale, plutôt que par des approches individuelles et opposées.

L'adoption du traité sur le commerce des armes est incertaine. Une transparence accrue, face à la complexité du commerce des armes et à un accroissement des échanges de produits et techniques à double usage, contribuerait à améliorer la sécurité et à établir les principes d'une maîtrise future du commerce des armes. Dans cette perspective, il semble opportun de rappeler la résolution 62/13 de l'Assemblée générale, relative à une information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires et la résolution 62/26, sur des législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et des produits et techniques à double usage.

Enfin, le désarmement est devenu une question de plus en plus complexe, qui nous renvoie à des problèmes plus généraux, telles que la réforme de l'Organisation, la réforme des procédures et de la structure de la Conférence du désarmement, la tendance des économies civiles et militaires à se chevaucher et la faible cohérence des politiques adoptées dans des secteurs stratégiques.

Pour toutes ces raisons, le Saint-Siège appelle la communauté internationale à faire preuve de plus de sensibilité et à s'efforcer davantage de promouvoir l'existence pacifique et la survie de la famille humaine tout entière, et estime que la clef du succès réside dans une coopération et un partenariat entre les États, les Nations Unies, les organisations internationales et la société civile.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour ce matin.

Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je leur rappeler que les premières interventions sont limitées à 10 minutes et les secondes à cinq minutes.

Je donne la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice de leur droit de réponse.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'aimerais revenir sur les remarques inexactes et fallacieuses faites hier par le représentant de la France, au nom de l'Union européenne, concernant le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran.

En premier lieu, le représentant de la France a estimé, dans sa déclaration, que les résolutions du Conseil de sécurité relatives au programme nucléaire iranien avaient valeur de messages de la part de la communauté internationale tout entière. Cette affirmation est fautive. Le Conseil de sécurité ne représente pas la communauté internationale. C'est pourquoi de nombreux Membres des Nations Unies ont demandé une réforme de fond de sa composition. Afin d'illustrer le vrai message de la majorité de la communauté internationale, j'attire l'attention du représentant français et de ses collègues de l'Union européenne sur la déclaration très claire publiée par les 118 États membres du Mouvement des pays non alignés il y a deux mois, dans laquelle ils appuient le droit de l'Iran, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de mener un programme nucléaire, y compris la politique, les droits et les décisions de l'Iran dans le domaine du cycle du combustible nucléaire.

En deuxième lieu, nous demander de suspendre nos activités d'enrichissement est une exigence illégale, ultra vires et contraire aux dispositions du TNP. Nous y avons répondu sans ambages en indiquant que l'Iran ne renoncera jamais à ses activités d'enrichissement pacifique conformément au TNP.

En troisième lieu, grâce à la coopération dynamique de l'Iran, le plan de travail convenu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au cours de l'été 2007, a été intégralement mis en œuvre et toutes les questions en suspens relatives aux activités passées et présentes ont été définitivement résolues. Ce que la présidence de

l'Union européenne a qualifié, de façon mensongère, de questions en suspens n'est autre que des allégations et des documents sans fondement produits par les États-Unis. Cela n'a rien à voir avec les questions de vérification découlant de la mise en œuvre d'accords de garantie portant sur les activités nucléaires concernées. L'Iran s'étant vue privée de la possibilité d'avoir accès aux documents originaux portant sur ces allégations, voire à des copies de ces documents, pour prouver notre bonne foi, nous avons fait parvenir à l'AIEA notre analyse de ces prétendues études.

En quatrième lieu, le représentant de l'Union européenne a voulu nous faire croire, dans sa déclaration, que l'Iran n'avait pas été mesure de « répondre aux questions de (l'Agence) sur ses éventuelles activités en rapport avec la conception et la fabrication d'armes nucléaires » (A/C.1/63/PV.2). C'est inexact. Le Directeur général de l'AIEA a reconnu, dans son dernier rapport, que « l'Agence [...] ne disposait pas d'informations [...] sur la conception ou la fabrication par l'Iran de composants de matériels nucléaires entrant dans la fabrication d'armes nucléaires » (GOV/2008/38, par. 21). Les déformations et les citations erronées des rapports de l'AIEA par la présidence de l'Union européenne traduisent un comportement irresponsable et scandaleux. Les politiques alarmistes menées contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran sont vouées à l'échec.

En cinquième lieu, étant donné l'insistance dogmatique avec laquelle la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis font de la suspension des activités d'enrichissement un préalable aux négociations, l'affirmation par le représentant français de l'engagement de l'Union européenne à entamer des négociations sonne faux. La politique de l'Union européenne, qui consiste à mettre l'accent sur la question de la suspension de nos activités nucléaires est irréaliste. Cette politique est irrationnelle et sans fondement.

En sixième lieu, le programme nucléaire iranien a toujours été et demeure entièrement pacifique. Les rapports publiés par l'AIEA depuis novembre 2003 témoignent de la nature pacifique des activités nucléaires iraniennes. Dans ce contexte, l'Agence a été en mesure de vérifier que les matériels nucléaires déclarés n'avaient pas fait l'objet d'un détournement par l'Iran.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que notre attachement au TNP est indéfectible.

M. Tsiskarashvili (Géorgie) (parle en anglais) :
Dans l'exercice de mon droit de réponse, j'aimerais faire quelques remarques concernant la déclaration faite par le représentant russe. Tout d'abord, je tiens à souligner que la Fédération de Russie, en envahissant mon pays, est finalement sortie de l'ombre qui entourait la longue guerre menée contre la Géorgie depuis son indépendance.

Nous sommes témoins des conséquences de la politique d'expansion territoriale conduite par la Fédération de Russie. Cette politique d'expansion s'exerce au détriment de l'intégrité territoriale d'un autre État, dans le mépris absolu du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et de la vie et des aspirations de centaines de milliers de citoyens géorgiens. La Russie poursuit son but, en modifiant les frontières d'après 1991, avec les conséquences imprévisibles que cela implique pour l'ensemble de la région. Les troupes russes ont envahi un pays indépendant et colonisé notre territoire. Des villes et des villages ont été bombardés. Des citoyens pacifiques ont été volés, torturés et tués. Les victimes sont nombreuses et des milliers de personnes sont sans abri. Prétextant une opération unilatérale d'imposition de la paix, les troupes russes ont annexé un pays indépendant.

En conséquence, le Gouvernement géorgien a dûment informé le Conseil de sécurité, en août dernier, que l'opération militaire conduite par le Gouvernement géorgien était un acte de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La Russie a prétendu que son intervention militaire visait à protéger ses forces de maintien de la paix et la population civile en Ossétie du Sud. Les opérations militaires ultérieures et la reconnaissance de la souveraineté qui a suivi l'annexion d'une partie de mon territoire ont montré que ces revendications sont sans fondement. La revendication d'un objectif humanitaire n'est évidemment pas crédible.

En réalité, plus de 150 000 citoyens de Géorgie ont été déplacés. J'aimerais citer à ce propos un rapport publié par Human Rights Watch, où il est dit :

« Les derniers habitants de ces villages géorgiens détruits connaissent des conditions de vie épouvantables. Ils n'ont plus aucun moyen de survie, aucune assistance, aucune protection et nulle part où aller. »

Le président autoproclamé appuyé par Moscou de l'enclave séparatiste a déclaré que le régime de facto

n'autorisera pas la population à regagner ses foyers. Je tiens à rappeler ici que des actes brutaux de nettoyage ethnique ont été perpétrés sur le territoire occupé de mon pays.

Alors que nous parlons de pertes en vies humaines dans cette enceinte, j'aimerais à nouveau citer Human Rights Watch, qui précise que « l'aviation russe a utilisé des bombes à sous-munitions contre des zones habitées de Géorgie, tuant au moins 11 civils et blessant des douzaines d'autres », dont un journaliste hollandais.

Quel cynisme de la part du représentant d'un pays dont les troupes ont envahi brutalement mon pays et continuent de l'occuper que d'invoquer les Accords de Munich!

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne souhaite pas répondre à ce qui vient d'être dit. J'ai parlé aujourd'hui de la crise dans le sud du Caucase, dans le contexte des problèmes de sécurité internationale. La crise dans le Caucase a démontré l'échec du système actuel de sécurité internationale. Dans ma déclaration, j'ai appelé tous les pays à réfléchir aux événements qui ont eu lieu et à débattre des brèches que cette crise a mises au jour.

Nous sommes las des mensonges entourant les terribles événements de Tskhinvali. Examinons les documents publiés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Regardons la réalité de la situation lorsque la crise du Caucase a éclaté. Pourquoi parlons-nous de cela aujourd'hui? Nous sommes réunis ici en Première Commission. Que faisons-nous? Nous débattons de questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Pour quelle raison faisons-nous cela? Parce que notre tâche principale consiste à sauver la vie des peuples. Comment devons-nous réagir au fait que des forces de maintien de la paix géorgiennes ont tué des forces russes de maintien de la paix blessées?

Cette information n'émane pas de la Russie. Elle émane de bulletins d'information de la chaîne télévisée CNN. Nous en avons pris connaissance également, comme de nombreux représentants d'États occidentaux. Puis un événement s'est produit et toute cette information a disparu. Comment est-il possible de tuer des forces de maintien de la paix équipées que de fusils automatiques au moyen de chars et de matériels blindés? Comment a-t-on pu plonger la ville endormie de Tskhinvali dans l'agression cauchemardesque d'une frappe militaire nocturne? Comment est-il possible

d'évoquer l'embrasement de cette ville et de dire qu'il est le fait des troupes russes? C'est un mensonge.

Je ne veux débattre pas ici de ces questions. Je dis simplement que les événements dans le Caucase ont montré une fois encore que nous ne devons pas ménager les agresseurs. Nous devons nous efforcer de bâtir un système efficace de sécurité internationale, dont nos efforts en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération font partie intégrante. C'est la raison essentielle de notre présence ici. Nous appelons à davantage de débats constructifs sur ce sujet particulier.

M. Tsiskarashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je répondrai simplement que les propos que vient de tenir le représentant russe sont totalement dénués de fondement.

Chacun ici se rappelle que lorsque le conflit a débuté, lorsque les Russes ont envahi la Géorgie, ils ont d'abord prétendu que 2 000 personnes avaient été tuées à la suite du nettoyage ethnique géorgien. Par la suite, Human Rights Watch, seule organisation internationale à pouvoir vraiment pénétrer dans les zones occupées par la Fédération de Russie, a déclaré que ces chiffres étaient largement exagérés.

S'agissant de la question des origines de ce conflit, le Gouvernement géorgien a, dès le début, indiqué qu'il était favorable à une enquête véritablement impartiale. Jusqu'ici, aucune réponse n'a émané du Gouvernement russe. La communauté internationale doit faire en sorte que cette enquête ait lieu dans un très proche avenir afin d'établir la vérité sur les origines de ce conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, j'aimerais donner lecture d'un extrait d'une déclaration faite par quelqu'un que je respecte et que j'admire beaucoup, l'observateur du Saint-Siège, qui a déclaré ce qui suit :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Saint-Siège appelle la communauté internationale à faire preuve de plus de sensibilité et à s'efforcer davantage de promouvoir la coexistence pacifique et la survie de la famille humaine tout entière ».

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

La parole est au Secrétaire de la Commission, pour quelques annonces.

Le Secrétaire (*parle en anglais*) : J'aimerais faire référence à une petite brochure qui a été distribuée hier aux délégations. Elle s'intitule « Prendre la parole – s'exprimer dans les conférences multilingues ». Cette brochure, que j'ai entre les mains, a été élaborée par le Service d'interprétation des Nations Unies. Elle fournit des conseils utiles aux représentants sur la façon de veiller à ce que leurs paroles soient correctement interprétées, ainsi que des recommandations sur les pièges qu'ils sont invités à éviter.

J'aimerais mentionner également deux points importants. Premièrement, nous travaillons, bien sûr, avec des contraintes horaires, et il existe une limite de temps. Toutefois, il serait extrêmement utile que les représentants s'efforcent de ne pas parler trop vite, car cela altère la qualité de l'interprétation. Le deuxième point concerne l'utilisation des téléphones cellulaires, Blackberries et pageurs. Veuillez avoir l'obligeance de les tenir à distance des microphones, car ils nuisent à la qualité du son et peuvent empêcher les interprètes de suivre les interventions.

La séance est levée à 12 h 40.